

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/12/08/2021034378/justel>

Dossier numéro : 2021-12-08/04

Titre

8 DECEMBRE 2021. - Arrêté ministériel adaptant les seuils de publicité européenne dans plusieurs arrêtés royaux exécutant la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession et la loi du 13 août 2011 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 23-12-2021 page : 123393

Entrée en vigueur : 01-01-2022

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Adaptation des seuils de publicité européenne dans l'arrêté royal du 23 janvier 2012

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Adaptation des seuils de publicité européenne dans l'arrêté royal du 18 avril 2017

Art. 2

[CHAPITRE 3.](#) - Adaptation des seuils de publicité européenne dans l'arrêté royal du 18 juin 2017

Art. 3

[CHAPITRE 4.](#) - Adaptation de certains seuils dans l'arrêté royal du 25 juin 2017

Art. 4

[CHAPITRE 5.](#) - Entrée en vigueur

Art. 5

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Adaptation des seuils de publicité européenne dans l'arrêté royal du 23 janvier 2012

Article [1er.](#) Dans l'article 33, alinéa 1er, de l'arrêté royal du 23 janvier 2012 relatif à la passation des marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité, les montants de 5.350.000 euros et 428.000 euros sont remplacés respectivement par les montants de 5.382.000 euros et 431.000 euros.

[CHAPITRE 2.](#) - Adaptation des seuils de publicité européenne dans l'arrêté royal du 18 avril 2017

[Art. 2.](#) Dans l'article 11, alinéa 1er, de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, les montants de 5.350.000 euros, 139.000 euros et 214.000 euros sont remplacés respectivement par les montants de 5.382.000 euros, 140.000 euros et 215.000 euros.